

COMPTE RENDU

SEANCE DU 15 novembre 2017

Présents : Jean-Lou CALMEJANE, Albert CASTANIE, Marie DOLIQUE, Nathalie ESTIVAL, Cécile LADIRAT et Stéphane LEPRETTRE

Excusés : Sylvie BOUSQUET, Olivier LAW-MINE et Aurélie PAULET

Absents : Jacky FEYT et Laurent POMPIE

Secrétaire de séance : Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

1. **Délibération Participation opération « commune 100% compostage**
2. **Délibération RPQS assainissement collectif 2016**
3. **Délibération versement subvention ASL / TAP 2016-2017**
4. **Délibération pour créances éteintes**
5. **Délibération pour admission en non-valeur**
6. **Délibération pour annulation de titre de participation école 2014 commune de St Maurice**
7. **Délibération tarif assainissement 2018**
8. **Points divers**
 - **Accord participation commune 100% compostage**
 - **Décision modificative budget multiple rural – achat carburant**
 - **Donation terrain / route du Montet**
 - **Rythmes scolaires**
 - **Equipement informatique école**
 - **Noël des enfants de la commune**
 - **RPQS SPANC 2016**
 - **Aide exceptionnelle M. Ritzzo et Mme Durrieu**

1. Délibération Participation opération « commune 100% compostage

Le SYDED propose une opération dans le cadre du projet retenu par le ministère de l'écologie « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Objectif : réduction et valorisation des déchets organiques municipaux (alimentaires et de jardin).

Le Syded peut fournir un appui technique et financier (1000 € maxi / an).

Le conseil délibère en faveur d'un dépôt de candidature.

2. Délibération RPQS assainissement collectif 2016

Il est fait présentation du RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) de l'assainissement collectif de la commune pour l'année 2016. Ce rapport est disponible à la mairie.

Le conseil adopte le RPQS.

3. Délibération versement subvention ASL / TAP 2016-2017

L'ASL demande le versement de la subvention correspondant à la réalisation des TAP au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour un montant de 13 390,92 €.

Cette somme sera ventilée sur les différentes communes du RPI au prorata des enfants scolarisés.

Le conseil municipal vote en faveur du versement de cette subvention.

4. Délibération pour créances éteintes

A la demande du tribunal d'instance, le conseil municipal valide l'effacement de la dette de Mme WEYMIENS Céline au titre de la cantine juin / juillet 2013 pour 20,61 €.

5. Délibération pour admission en non-valeur

A la demande du trésorier, suite à l'impossibilité de recouvrer certaines dettes à savoir :

- Cantine : 146,30 € (5 pièces)
- Assainissement : 329,49 € (4 pièces)
- Loyer garage : 40 € (1 pièce)

Le conseil municipal valide l'admission en non-valeur de ces titres.

6. Délibération pour annulation de titre de participation école 2014 commune de St Maurice

Un titre a été émis envers la commune de St Maurice pour demander une participation financière au fonctionnement de l'école pour l'année 2014.

Montant du titre : 4 920,60 €

Le titre a été refusé par la commune de St Maurice car la commune ne fait pas partie du RPI.

Afin de mettre à jour la situation, le conseil municipal décide d'annuler ce titre.

7. Délibération tarif assainissement 2018

Tarifs actuels 2017

Abonnement : 91,70 € HT

Part variable (consommation d'eau): 0,96 € HT /m3

Redevance modernisation du réseau : 0,245 € HT / m 3 (agence eau Adour Garonne)

Afin d'éviter une forte hausse suite à une erreur sur le taux de TVA les années passées, les tarifs 2017 n'avait pas subis d'augmentation par rapport à 2016.

Le conseil municipal vote les tarifs pour 2018 comme suit :

Abonnement : 93.50 € HT

Part variable (consommation d'eau): 0,98 € HT /m3

Redevance modernisation du réseau : 0,25 € HT / m 3 (agence eau Adour Garonne)

8. Points divers

- **Accord participation commune 100% compostage**

La commune a reçu l'accord pour participer à l'action « commune100% compostage ». avec un accompagnement financier et technique du SYDED.

- **Décision modificative budget multiple rural – achat carburant**

Les prévisions d'achat de carburant 2017 sont insuffisantes.

Le conseil municipal valide l'approvisionnement d'un ½ camion et délibère pour réaliser une DM sur le budget multiple rural en affectant 3500€ à l'article 6066 chapitre 011 pris sur l'article 6542 chapitre 65.

- **Donation terrain / route du Montet**

On prend acte que M Noël BOUSQUET cède à titre gracieux une bande de son terrain (Pech Larode) afin de réaliser des travaux d'aménagements de la voirie.

Une formalisation par écrit sera effectuée.

- **Rythmes scolaires**

A la suite du dernier conseil d'école, il est demandé la modification du rythme scolaire de 4 jours en lieu et place de 4.5 jours.

A ce jour la commune n'a reçu aucune demande de positionnement de la part de l'inspection d'académie.

Le changement de rythme scolaire impacte notamment :

- 40 emplois à l'association Ségala-Limargue
- Economie pour les mairies du RPI : 13390.92 € pour l'année scolaire 2016/2017
- Une harmonisation du rythme scolaire sur notre territoire est importante afin d'éviter une « concurrence » entre nos différentes écoles.

Concernant le bien être de l'enfant et l'intérêt pédagogique ces points ne relève pas de la compétence du conseil municipal.

Pour ces différents motifs le conseil municipal décide à l'unanimité de s'abstenir sur le choix du rythme scolaire et demande aux 2 élus qui représenteront la commune lors du prochain conseil d'école de s'abstenir lors du vote sur les rythmes scolaires.

- **Equipement informatique école**

La subvention allouée à l'équipement informatique de l'école s'élève à 80%, avec un maximum de 2000€.

Le conseil municipal valide le devis à environ 3100 € sans les tablettes.

- **Noël des enfants de la commune**

Les enfants (jusqu'à 10 ans) résidents dans la commune seront conviés à un gouter de Noël qui aura lieu le samedi 2 décembre 2017 à partir de 16€. La commune leur offrira un livre à chacun.

- **RPQS SPANC 2016**

Il est fait présentation du RPQS (Rapport Prix et Qualité du Service) de l'assainissement individuel de la commune pour l'année 2016.

Le conseil adopte le RPQS.

- **Aide exceptionnelle M. Ritzzo et Mme Durrieu**

Le CIAS du Grand Figeac n'étant pas habilité à intervenir dans cette situation. Le conseil délibère en faveur d'une aide exceptionnelle suite au décès d'ALiana d'un montant de 500 €.

Séance levée à 23h45

Le Maire, Stéphane Leprettre

